

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

---

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF61

présenté par  
M. Bouloux, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 177, substituer à la date :

« 31 décembre 2024 »,

la date :

« 28 février 2025 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est fortement improbable que le texte soit voté avant le 31 décembre 2024. Ainsi, il est proposé une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars.